

# LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS ET LES MODES D'ACCUEIL, EN ÎLE-DE-FRANCE EN 2022

## EN 2022, UNE OFFRE D'ACCUEIL GLOBALE DE 56 PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS EN ÎLE-DE-FRANCE

Le taux de couverture représente une capacité d'accueil formel<sup>1</sup> par les modes de garde, pour 100 enfants de moins de 3 ans vivant en Île-de-France. Il permet de traduire un potentiel d'enfants couverts par un mode de garde autre que leurs parents.

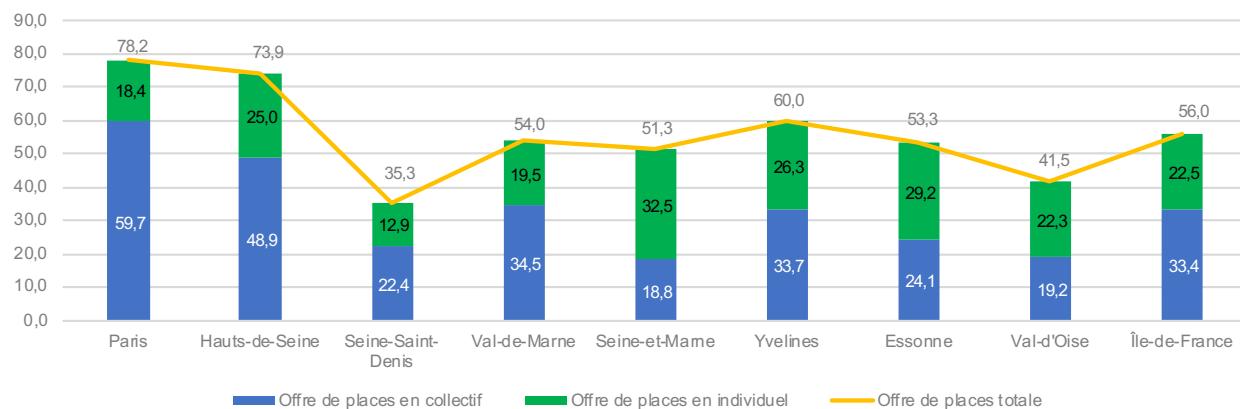
En 2022, l'offre d'accueil globale s'élève à 275 500 places pour 492 300 enfants de moins de 3 ans. Ainsi, en Île-de-France, le taux de couverture par les différents modes d'accueil formel s'élève à 56,0 places pour 100 jeunes enfants. (cf. figure 1).

Les départements de Paris et des Hauts-de-Seine affichent des taux de couverture nettement supérieurs à la moyenne régionale (respectivement +22,2 et +17,9 points). Dans ces départements,

plus de 7 enfants de moins de 3 ans sur 10 peuvent recourir à un mode de garde. Les Yvelines suivent avec un taux de 6 enfants sur 10. Le Val-de-Marne présente un taux proche de la moyenne régionale, tandis que l'Essonne et la Seine-et-Marne s'en éloignent avec des écarts compris entre -2,7 et -4,7 points. Le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis restent les départements où l'offre d'accueil est la plus faible : -14,5 points pour le Val-d'Oise et -20,7 points pour la Seine-Saint-Denis.

Globalement, l'offre d'accueil en Île-de-France est principalement portée par l'accueil collectif<sup>2</sup> qui représente 59,7 % de l'offre globale et 57,1 %, en excluant les places en préscolarisation. Cette offre collective est très présente dans Paris (76,4 %) et les départements de la petite couronne (plus de 6 places sur 10), tandis que ceux de la grande couronne ont une offre portée principalement par l'accueil individuel (à l'exception des Yvelines).

Figure 1. L'offre d'accueil globale pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2022



Source : Observatoire national de la petite enfance (Onape), édition 2024

Lecture : En Île-de-France, 33,4 places en accueil collectif et 22,5 places en accueil individuel sont proposées pour 100 enfants de moins de 3 ans. Globalement, 56,0 % des enfants de moins de 3 ans peuvent recourir à un mode de garde, en 2022.

(1) Assistantes maternelles, établissements d'accueil du jeune enfant – Eaje, école préélémentaire et garde à domicile.

(2) Établissements d'accueil du jeune enfant (crèches, multi-accueils, micro-crèches, crèches familiales ou parentales) et accueil en préscolarisation.

## Une offre d'accueil plus forte dans l'ouest de l'Île-de-France

En Île-de-France, 47,8 % des communes présentent un taux de couverture égal ou supérieur à la moyenne régionale. Ces communes se situent essentiellement au centre et à l'ouest de la région, c'est-à-dire à Paris, dans les Hauts-de-Seine, les Yvelines et l'ouest de l'Essonne (6,5 communes sur 10 dans cette zone géographique).

En revanche, les communes situées à l'est de la région, avec un prolongement au nord vers le Val-d'Oise et au sud vers l'Essonne, offrent un accès

plus faible à un mode de garde. Dans près de la moitié des communes de Seine-Saint-Denis notamment, moins d'un tiers des enfants de moins de 3 ans ont accès à un mode de garde.

Enfin, les communes dont la capacité d'accueil du jeune enfant atteint 90 % et plus sont disséminées sur toute la région : soit elles correspondent à des zones de forte activité économique, telles que Rungis ou encore Roissy-en-France, soit ces communes absorbent les besoins de garde des territoires limitrophes, telles que Fontenailles en Seine-et-Marne ou Sonchamp dans les Yvelines.

CARTE. TAUX DE COUVERTURE THÉORIQUE DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR L'OFFRE GLOBALE D'ACCUEIL, EN 2022

Moyenne régionale : 56,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

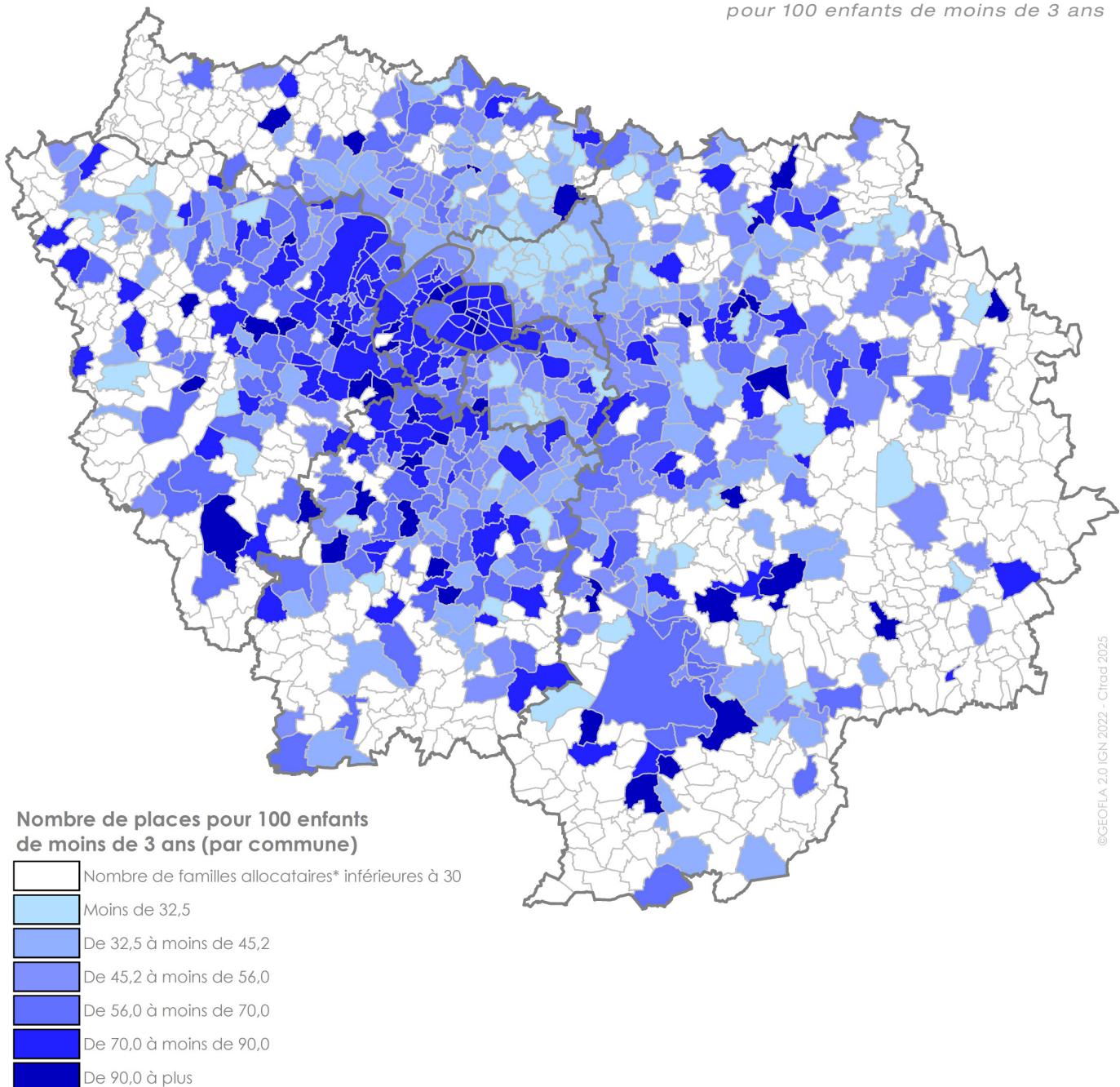
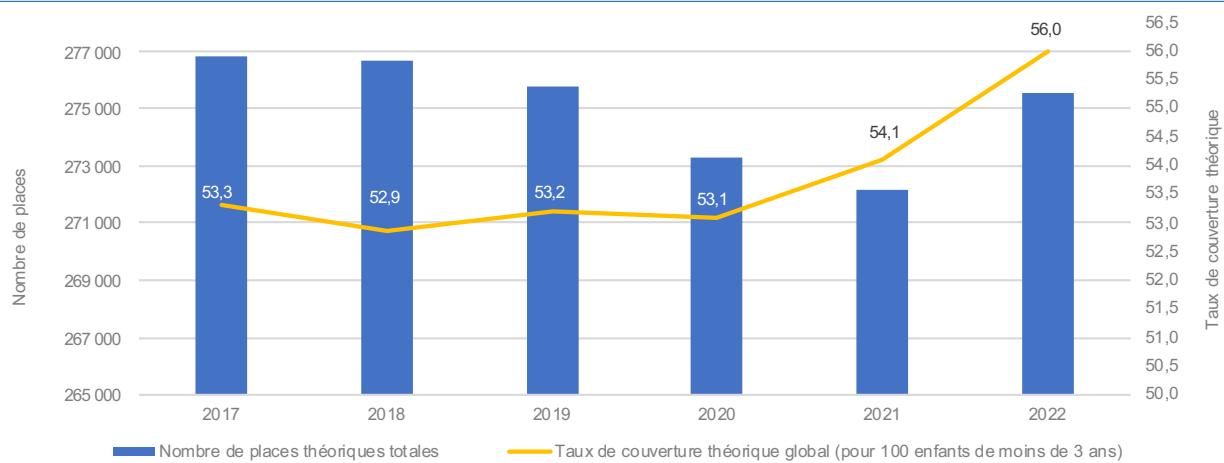


Figure 2. Évolution de la capacité d'accueil théorique globale en 2022



Sources : Onape, édition 2019, 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024.

Lecture : En 2022, le taux de couverture théorique global est de 56,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans grâce aux 275 500 places proposées.

### Une augmentation de la capacité d'accueil globale

L'année 2022 marque le retour d'une augmentation du nombre de places d'accueil<sup>3</sup> formel (+3 400 places) qui, conjuguée à la baisse continue du nombre d'enfants de moins de 3 ans, permet une forte progression du taux de couverture théorique (+1,9 point par rapport à 2021, soit 56,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans) (cf. figure 2).

La hausse du nombre de places proposées en accueil collectif hors préscolarisation (+2 300), additionnée à celle des places proposées par les assistantes maternelles (+300) et en garde à domicile (+1 000), permet à l'Île-de-France de gagner environ 3 400 places d'accueil du jeune enfant entre 2021 et 2022.

### L'ACCUEIL EN ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

**Les établissements d'accueil du jeune enfant bénéficiant de la prestation de service unique (Psu) proposent 85 % des places de l'accueil collectif**

En 2022, 164 600 places sont proposées au titre de l'offre d'accueil collectif grâce aux établissements

d'accueil du jeune enfant (Eaje), aux micro-crèches Paje<sup>4</sup> et à la préscolarisation.

Les 3 350 Eaje percevant la Psu offrent 140 300 places, soit 8,5 places sur 10 de l'offre collective, faisant de ce type d'accueil le premier contributeur à l'accueil des jeunes enfants en Île-de-France (cf. tableau 1). À lui seul, le territoire parisien dispose d'un parc d'accueil collectif plus développé que celui du reste de l'ensemble de la région.

En deuxième contributeur au titre de l'accueil collectif, les micro-crèches Paje représentent 16 800 places, soit 10,3 % de l'offre collective. Peu fréquentes en Seine-Saint-Denis (6,2 %) et à Paris (7,5 %), elles le sont près de deux fois plus dans les Yvelines (19,5 %) que sur l'ensemble du territoire francilien. Dans une moindre mesure, elles sont également bien représentées parmi les places disponibles en Seine-et-Marne (12,4 %). Les autres départements restent sur des proportions proches de la moyenne régionale.

Enfin, les places proposées par l'éducation nationale au sein du premier cycle des écoles préélémentaires et destinées aux enfants non soumis à l'obligation scolaire, bénéficient à 7 300 enfants de moins de 3 ans.

Tableau 1. La part des différents types de mode de garde dans l'accueil collectif, en 2022

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Places en Eaje Psu	90,1	87,0	86,3	84,4	82,6	75,8	83,8	80,5	85,2
Places en micro-crèches Paje	7,5	9,9	6,2	10,0	12,4	19,5	10,5	11,8	10,3
Préscolarisation	2,4	3,2	7,5	5,6	4,9	4,7	5,3	7,6	4,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Onape, édition 2024.

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 10,3 % des places en accueil collectif sont portées par les places en micro-crèche Paje.

(3) La baisse plus marquée en 2020 du nombre de places formelles peut être due au ralentissement de la création de structures d'accueil, lié à l'arrêt des activités lors des confinements.

(4) Prestation d'accueil du jeune enfant.

Tableau 2. Les places dans les établissements d'accueil du jeune enfant des quartiers prioritaires, en 2022

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre de places en quartier prioritaire	5 800	2 100	7 900	2 200	900	1 000	1 600	2 300	23 800
Part des places en quartier prioritaire dans l'ensemble des places Psu (%)	14,4	8,1	51,6	13,6	10,5	7,0	15,2	25,6	17,0

Source : Onape, édition 2024.

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 17,0 % des places en Eaje relevant de la Psu se situent dans un quartier prioritaire.

Elles contribuent à hauteur de 4,5 % à l'offre collective. C'est en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise que cette offre reste la plus élevée, avec des taux supérieurs de respectivement 3,0 points et 3,1 points à la moyenne régionale.

### Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, 23 800 places sont proposées

En Île-de-France, 560 Eaje bénéficiant de la Psu sont situés dans un quartier prioritaire. Ils proposent 23 800 places d'accueil collectif, soit 17,0 % de l'offre globale de ce type de structure (cf. tableau 2).

Au sein des départements du Val-d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, une grande partie des places proposées en Eaje Psu se trouvent dans un quartier prioritaire. Pour le Val-d'Oise, cela représente plus d'un quart d'entre elles, et pour la Seine-Saint-Denis, plus de la moitié. A contrario, dans les départements où la population est plus favorisée, l'offre est moindre au sein de ces quartiers.

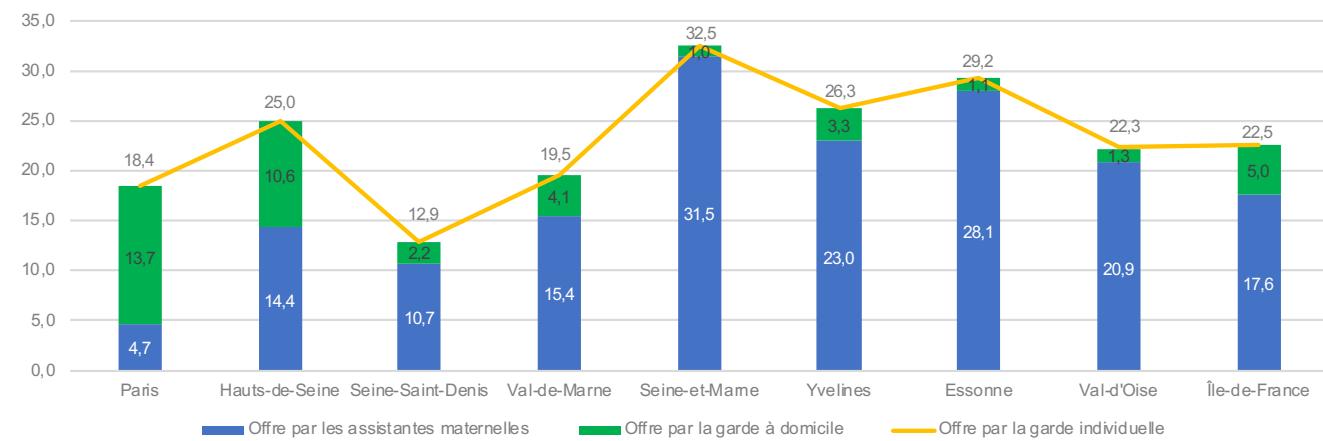
## L'ACCUEIL INDIVIDUEL PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES ET LA GARDE À DOMICILE

### L'accueil individuel offre 22,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans

L'accueil individuel s'appuie principalement sur l'offre de places proposées par les assistantes maternelles, celle-ci représentant 77,9 % des places d'accueil individuel. Parmi l'ensemble de l'offre d'accueil, 17,6 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sont proposées par les assistantes maternelles (cf. figure 3). Dans la région, le recours à la garde à domicile reste marginal, en n'offrant que 5,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Les départements de la grande couronne offrent une capacité d'accueil par les assistantes maternelles plus développée que le reste de la région. Ainsi, plus d'un quart des enfants essoniens de moins de 3 ans, 23,0 % des enfants yvelinois de la même tranche d'âge, et 31,5 % des jeunes enfants

Figure 3. La capacité d'accueil individuel pour 100 enfants de moins de 3 ans, en 2022



Source : Onape, édition 2024.

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 17,6 enfants sur 100 de moins de 3 ans peuvent être gardés par une assistante maternelle et 5,0 enfants sur 100 peuvent bénéficier d'une place au titre d'une garde au domicile des parents. Globalement, le mode d'accueil individuel offre 22,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Note : L'accueil par la garde à domicile comprend la garde à domicile en emploi direct (Cmg<sup>5</sup> garde à domicile) et la garde à domicile via un prestataire (Cmg structure).

(5) Complément de libre choix du mode de garde.

seine-et-marnais bénéficient d'une place chez une assistante maternelle. La garde à domicile est légèrement plus développée dans les Yvelines, avec une place pour 3,3 % des enfants de moins de 3 ans, lorsque les autres départements de la grande couronne se situent aux alentours de 1 %.

De fait, la capacité théorique de l'accueil individuel couvre plus d'enfants de moins de 3 ans dans ces départements, oscillant entre 22,3 places pour 100 enfants dans le Val-d'Oise et 32,5 places en Seine-et-Marne. Cet accueil individuel, essentiellement porté par les assistantes maternelles, apparaît facilité par des lieux d'accueil plus spacieux et des loyers moins onéreux qu'à Paris et en petite couronne.

En effet, le constat s'inverse en petite couronne, où l'offre d'accueil par les assistantes maternelles reste sous la moyenne régionale, entre 2,2 points (Val-de-Marne) et 6,9 points (Seine-Saint-Denis). Toutefois, ces territoires se distinguent entre eux par un accueil au domicile parental plus disparate. En Seine-Saint-Denis, les enfants de moins de 3 ans bénéficient deux fois moins souvent d'une garde à domicile que dans le Val-de-Marne et 5 fois moins souvent que dans les Hauts-de-Seine. Enfin, à Paris, l'accueil chez une assistante maternelle offre à peine 5,0 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. L'accueil individuel est principalement porté sur ce territoire par un fort recours à la garde à domicile : celle-ci représente 13,7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit 8,7 points de plus que la moyenne régionale.

## LE CONGÉ PARENTAL

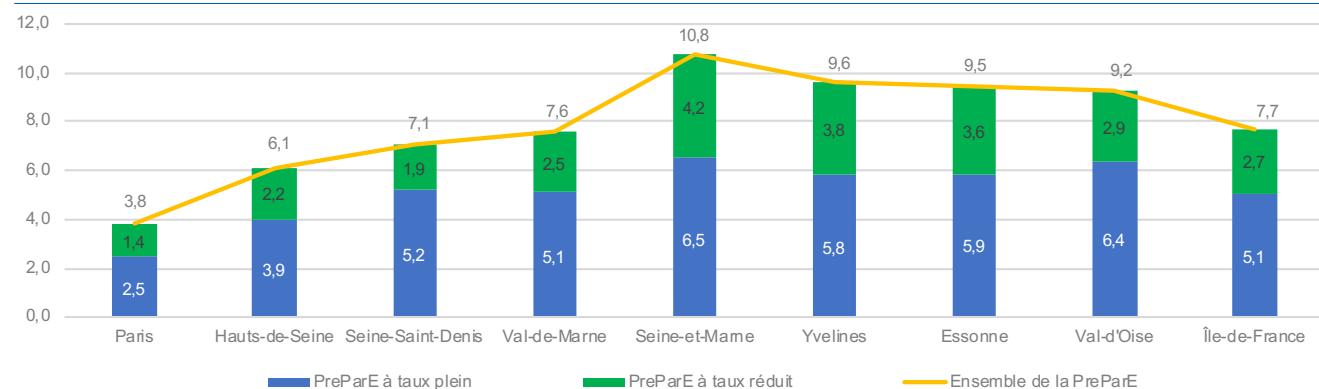
### Un faible recours au congé parental

Les parents ont la possibilité de cesser leur activité professionnelle, partiellement ou complètement, pour bénéficier d'un congé parental soutenu par les Caf à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)<sup>6</sup>.

En Île-de-France, en 2022, 38 000 enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE : 65,4 % en bénéficiant à taux plein, à la suite d'un arrêt complet de l'activité professionnelle d'au moins un de leurs parents, et 34,6 %, à taux réduit. Dans l'ensemble, le recours à cette prestation reste limité, puisque seuls 7,7 % des enfants de moins de 3 ans bénéficient de la PreParE en Île-de-France (cf. figure 4).

Dans les départements de la grande couronne, les familles recourent plus fréquemment à cette prestation. En effet, chacun de ces territoires présente des taux de couverture entre deux et trois points supérieurs à celui de la région. À l'inverse, les familles altoséquanaises recourent moins souvent à cette prestation, puisque seuls 6,1 % des enfants de moins de 3 ans du département sont concernés. Ce taux est encore plus faible à Paris, seulement 3,8 % des jeunes enfants de la capitale étant gardés par leurs parents via la PreParE.

Figure 4. La part des enfants de moins de 3 ans bénéficiaires de la PreParE, en 2022

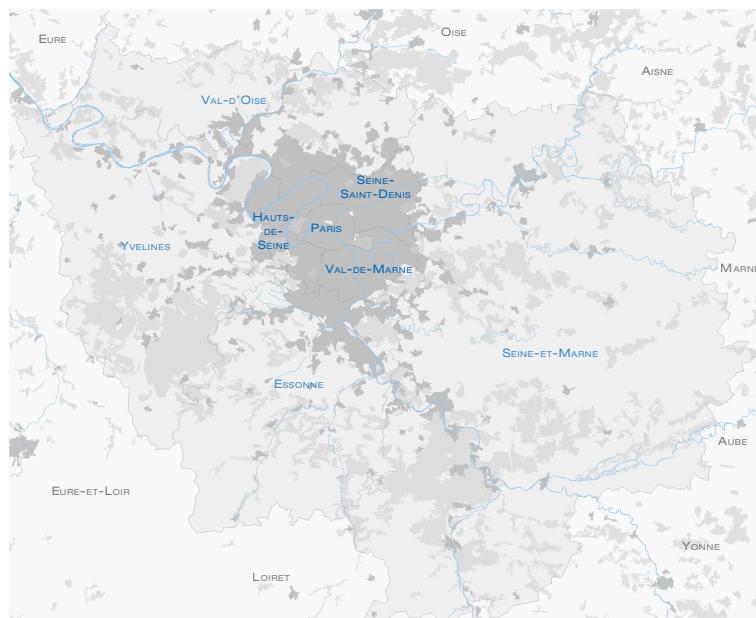


Sources : Caf d'Île-de-France, Base communale des allocataires 2022, Onape, édition 2024

Lecture : En 2022, en Île-de-France, 7,7 % des enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de la prestation partagée de l'éducation de l'enfant : 2,7 % en bénéficiant à taux réduit et 5,1 %, à taux plein.

Emmanuelle Pascal  
Ctrad – Caf en Île-de-France

(6) Si l'allocataire est en couple, chaque parent bénéficie de 6 mois de congé, consécutivement. Si l'allocataire est un parent isolé, il cumule ces 6 mois.



---

Le bulletin d'information des Caf en Île-de-France est une publication de la Ctrad,  
service d'études des Caf en Île-de-France

Directeur de la publication : Robert Ligier ■  
Rédacteurs : Emmanuelle Pascal ■  
Traitements et cartographie : Emmanuelle Pascal ■  
Conception et réalisation graphique : Myriam Breitman ■  
Numéro ISSN 2266-4076  
Courriel : ctrad@caf94.caf.fr  
Site : [www.ctrad-caf-idf.fr](http://www.ctrad-caf-idf.fr)